

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Compte rendu intégral de la Séance publique de l'Assemblée départementale du 24 juin 2022 (*Salle des séances publiques*)

Ordre du jour :

- [CA 2021 – BS – 28 RAPPORTS]

Sous la présidence de Madame Martine VASSAL, Présidente du Conseil Départemental

*Début de la réunion : 09h40
48 élus présents – le quorum est atteint.*

Mme VASSAL : Bonjour à toutes et à tous, je vais demander à celles et ceux qui ont reçu des pouvoirs de bien vouloir nous les communiquer. Et je vais demander à Mme Devaux de procéder, en tant que secrétaire de séance, à l'appel nominal.

48 Présent (s) :

Mme DEVAUX : Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON M. Yves VIDAL.

10 Donne (nt) pouvoir :

Mme Agnès AMIEL à M. Hervé GRANIER,
M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO,
Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN,
M. Sébastien JIBRAYEL à M. Yannick OHANESSIAN,

M. Anthony KREHMEIER à M. Yannick OHANESSIAN,
M. Arnaud MERCIER à M. Jean-Marc PERRIN,
M. Yves MORAINÉ à M. Didier REAULT,
M. Benoît PAYAN à Mme Sophie CAMARD,
Mme Anne RUDISUHLI à M. Cyrille BLINT,
Mme Josette SPORTIELLO à M. Azad KAZANDJIAN.

Mme VASSAL : Le quorum étant atteint, je déclare ouverte cette séance du 24 juin.

Mes chers collègues, avant de commencer l'étude des rapports, j'ai souhaité aujourd'hui placer cette séance sous une thématique particulière. Je voudrais faire un vœu, et j'espère que vous m'accompagnerez dans ce vœu : nous retrouver à l'automne prochain dans la même ambiance, avec le soulagement d'avoir passé un été assez serein. Aujourd'hui, les craintes sont fortes quant à la période qui s'ouvre. En effet, toutes les conditions sont malheureusement réunies pour nous mettre dans des situations compliquées la forte sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois, que les quelques orages que nous avons eus cette semaine ne suffiront pas à soulager, les températures extrêmement fortes très tôt dans la saison. Le risque d'incendie, vous l'aurez compris, est très important, nous avons une épée de Damoclès au-dessus de la tête, en raison également des nombreux épisodes de vent.

Nous risquons donc de passer un été très compliqué et, chacun d'entre nous ici, depuis ces années où nous avons l'honneur d'être élus conseillers départementaux, sait que ce sont des périodes qui sont difficiles. C'est pourquoi, cette année, j'ai souhaité insister sur la mobilisation des secours avant le début de la saison. Cette saison a d'ailleurs malheureusement commencé de manière très forte puisque, lors du dernier épisode venteux, plus de 250 départs de feu ont été signalés au cours d'une même journée. C'est l'occasion pour moi de rendre hommage et d'avoir une pensée particulière pour le lieutenant Berthet, très grièvement blessé lors d'une intervention à Vitrolles. Nous avons une pensée très forte pour lui, qui est un homme très courageux, et pour sa famille.

Ce matin, nous rendons hommage à nos sapeurs et à nos forestiers-pompiers en mettant en avant le travail réalisé par le Département. Nous avons régulièrement plus de 500 pompiers qui sont en alerte ; on peut doubler ce chiffre, monter jusqu'à 1 000. Pour l'heure, je pense qu'il faut impérativement que nous puissions, chacun d'entre nous, dans nos cantons, villes et villages, sensibiliser l'ensemble de la population au risque incendie. Nous savons très bien que le moindre mégot jeté par la fenêtre, un barbecue qui déborde un peu, peuvent avoir des conséquences absolument dramatiques. Nous avons communiqué en ce sens, mais force est de constater que les effets de cette communication tardent à porter leurs fruits. À force de voir des panneaux incitant à faire attention, plus personne ne les regarde.

C'est pour cela qu'avec Richard Mallié, nous avons souhaité mettre en avant le travail des pompiers et des forestiers cet après-midi, nous voterons d'ailleurs une délibération pour renforcer la concordance entre sapeurs et forestiers par le biais de la création d'un groupe d'appui forestier. Ce dispositif rapprochera l'expertise des sapeurs-pompiers mais également celle des forestiers, et l'action coordonnée des deux nous permettra d'être encore plus efficaces. Je salue à ce propos la présence des sapeurs, des forestiers, mais également des jeunes pompiers sur lesquels nous fondons beaucoup d'espoir puisqu'ils incarnent la relève, à l'image des membres du Conseil départemental des jeunes.

Chacun doit prendre ses responsabilités pour protéger un patrimoine qui est fantastique, un patrimoine qui est merveilleux 70 % de ce territoire est préservé par la nature environnante, laquelle elle-même a longtemps été préservée par nos anciens. Nous devons sensibiliser chacun et chacune pour éviter que des gestes inconsidérés n'entraînent des situations catastrophiques.

Avant d'entendre M. Mallié et nos invités, nous allons diffuser un petit film sur l'activité de nos pompiers et forestiers-sapeurs, qui œuvrent pour empêcher un été meurtrier.

- Diffusion d'un film d'une durée de 3 minutes. (Applaudissements)

Mme VASSAL : M. Mallié, qui est également Président du Conseil d'administration du SDIS 13, a la parole.

M. MALLIE : Merci, Mme la Présidente. Tout d'abord, un grand merci de m'avoir confié cette délégation et celle, complémentaire, de la protection des massifs forestiers.

Nous voilà en 2022, bien conscients qu'il faut s'adapter aux changements climatiques et à une évolution des feux et de la saisonnalité. La limite monte vers le Nord ; on trouve des feux depuis quelques années en Suède, en Sibérie... 2022 va être une année très, très difficile, c'est pourquoi elle devra être, sous notre impulsion, mobilisatrice de moyens. La sécheresse, les différences de températures qui intensifient la force du vent, la précocité de l'été – je rappelle que le feu de Cuges a eu lieu en janvier, celui de Lançon en février et ceux d'Aubagne et Cassis en mars ! Mme la Présidente, je puis vous dire que l'on doit être maintenant prêts tout le temps ! C'est pour cela que nous lançons un appel à la population : un mégot jeté par la fenêtre sur le bas-côté d'une route, on sait ce que ça donne quand la végétation est sèche, quand il y a du vent.

Les hommes qui luttent contre le feu jouent leur vie.

Demain, nous fêterons à Aix-en-Provence la Journée nationale des sapeurs-pompiers ; je vous invite tous à venir. C'est une journée importante parce que nous allons remettre des médailles et des grades et nous rendrons hommage à des sapeurs-pompiers qui sont morts en service commandé. Il y en a beaucoup trop, même si, depuis quelques années, on s'aperçoit que ça baisse parce que nous faisons ce qu'il faut, grâce à l'aide du Conseil départemental, Mme la Présidente, pour que la sécurité des pompiers soit assurée. J'ai rendu visite hier, sur son lit d'hôpital, au lieutenant Frédéric Berthet. Il a le moral en dépit, vous le savez, de la perte d'un œil... Je me suis rendu sur les lieux du sinistre, et c'était une vision de catastrophe. Une porte de conteneur qui a déjà frappé un quai de déchargement en métal et qui se retrouve à 30 mètres de là. Quand vous voyez un véhicule utilitaire léger qui a tout le côté écrasé et les vitres éclatées et que l'autre porte a rebondi à 2-3 mètres de ce véhicule utilitaire, vous mesurez l'ampleur de la catastrophe.

S'agissant des risques de feux de forêt, Madame la Présidente, rappelons que le Département, c'est 17 000 hectares à risque, soit à peu près 40 % de la surface départementale. L'action à ce niveau ne peut qu'être basée sur une polyvalence de moyens. Parmi ceux-ci, il y a l'aéro-surveillance : c'est l'avion Horus qui vole à 10 000 pieds et qui, équipé d'une caméra thermique, permet de voir quelle est l'étendue du feu et ce qu'il se passe exactement. Mes chers collègues, vous êtes élus et vous allez contrôler le budget, sachez donc qu'une heure d'aéro-surveillance coûte 1 860 €. En plus, comme on a mobilisé l'avion la journée, cela nous coûte 4 460 €. Vous voyez un peu le coût d'une telle opération, à laquelle s'ajoute celui, un peu moindre, de la mobilisation des hélicoptères bombardiers d'eau.

Cette action collective repose sur un travail interservices, ceux du Conseil départemental mais aussi de l'ONF, les comités communaux 'feux de forêt', les services préfectoraux. C'est ainsi, en travaillant ensemble, qu'on arrive à lutter efficacement. Quand on est seul, on va plus vite ; mais quand on est ensemble, on va tout simplement plus loin !

Dans ce cadre, l'effort de prévention est peut-être le plus important. Parce qu'avant de lutter, si on prévient, c'est encore mieux. Dans la minute du départ de feux, un verre d'eau suffit, puis il faut un seau d'eau, et, dans l'heure, c'est un camion de pompier qu'il faut, et, dans l'heure et demie, c'est au minimum un canadiar !

En matière de prévention, le Département a son mot à dire, Mme la Présidente. Nos forestiers-sapeurs débroussaillent, y compris les routes départementales, pour diminuer la masse combustible, et effectuent en outre un déploiement préventif : dès qu'il y a du vent, une chaleur importante, un degré d'humidité qui est très faible, nous déployons, sur l'ensemble du département, sur 82 sites, une mobilisation exceptionnelle des pompiers 13.

Madame la Présidente, nous pouvons déployer jusqu'à 750 personnels en plus des 500 que nous avons tous les jours prêts à intervenir partout, sur un accident de la route, un feu d'appartement ou porter assistance aux personnes !

Les jours à fort risque, nous déployons des moyens d'intervention lourde, qui comprennent les VSR et les véhicules de commandement. Cette force coûte dans le million d'euros... Sur les 5 territoires, on compte 20 groupes d'intervention forestière, 4 camions 'feux de forêt' et un véhicule de commandement. Il y a aussi des détachements d'intervention héliportée, qui permettent de déplacer des kilomètres de tuyaux pour que les sapeurs-pompiers puissent les tirer, etc. Nous disposons aussi de 2 gros camions citernes qui sont là pour approvisionner avec un dévidoir en VLT. Grâce à vous, Mme la Présidente, nous avons mis en place les moyens interfaces. Ce sont de petits moyens qui arrivent à se faufiler entre les files de camions et de voitures. Rappelons que la Ville de Marseille déploie 62 engins et 170 personnels sur l'ensemble des massifs forestiers et que 84 véhicules de patrouille peuvent être déployés par nos forestiers-sapeurs. La patrouille, cela veut dire qu'on voit ce qui se passe, que l'on est prêt à bondir avec un véhicule de 400 litres j'ai assisté à l'extinction d'un départ de feu le long d'une route le mois dernier.

Mme la Présidente, un mot sur le groupe d'appui forestier (GAF) que nous avons mis au point. Il s'agit de deux portes-chars avec un bulldozer et un tracteur-broyeur. Il est encadré avec 10 sapeurs-pompiers et sert à traiter les lisières et, parfois, à faire des coupes dans la forêt de manière à arrêter le feu. En commission permanente, nous examinerons une délibération qui dit que l'on peut exporter ce dispositif, y compris au niveau national. L'état-major de zone, qui appartient à la direction générale de la sécurité civile, demande que nous puissions le faire intervenir. Le GAF, il faut le souligner, a deux types de missions : traiter les lisières et diminuer le combustible pour éviter la propagation du feu, mais aussi ouvrir des accès dans la forêt pour que les sapeurs-pompiers et les camions de pompiers puissent passer. Sur le risque 'feux de forêt', le Département est bien doté.

Mme la Présidente, sont ici présents le premier garçon et la première fille dans le classement des JSP. Il y a Sacha, de Saint-Martin-de-Crau, et Victoria, de La Ciotat. Le 13 compte 645 jeunes sapeurs-pompiers, répartis dans 37 écoles spécialisées où officient 447 animateurs-encadrants. Cette année, 83 JSP4 ont été brevetés et se verront remettre, demain, le casque de sapeur-pompier ! Dans ces écoles de la vie, on leur apprend l'esprit d'équipe, la solidarité, l'altruisme, l'engagement. C'est un apprentissage citoyen ! Nous faisons participer ces JSP aux cérémonies patriotiques, dans le cadre du congrès de la Fédération nationale.

Mme la Présidente, pour revenir à l'accident du 11 juin, nous avons ici les 6 sapeurs-pompiers qui étaient dans le fourgon à Vitrolles, sous les ordres du lieutenant Berthet. Lionel Pascal est ici présent, à côté de moi. Dans l'assistance, se trouvent 4 de ses collègues. Je rappelle que le Lieutenant Berthet a aussi une mission de la formation au centre de formation départementale, et c'est dans le cadre d'une garde opérationnelle qu'il a eu cet accident que nous regrettons tous.

Mme la Présidente, nous sommes prêts, et cela, c'est grâce à vous ! Pour terminer, je voulais saluer le chef de corps départemental des sapeurs-pompiers et puis le responsable des forestiers-sapeurs, tous deux ici présents. Nous effectuons ensemble un travail que nous nous efforçons de rendre remarquable. Merci ! (*Applaudissements*)

Mme VASSAL : Merci Président Mallié de ce retour exhaustif autour de vos deux délégations. Je voudrais également souligner les bonnes relations que nous avons avec le

bataillon des marins-pompiers, le contrôleur général et l'amiral travaillant main dans la main. On le sait, les intempéries, les risques, les feux ne s'arrêtent pas aux frontières des communes. Sous l'égide du préfet, le travail de cohésion entre les marins et les sapeurs est un travail remarquable qu'il faut souligner !

Si nous pouvons dire que nous sommes prêts, c'est aussi parce qu'un travail colossal est réalisé tout au long de l'année dans les domaines départementaux. Notre ami Jacky Gérard va nous en dire deux mots – si on ne préparait pas les domaines départementaux, les difficultés seraient difficiles à surmonter pendant les intempéries.

M. Jacky GERARD : Merci, Madame la Présidente, de me donner la parole dans le cadre de ma délégation, la délégation que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Comme l'a fait Richard Mallié, je salue l'efficacité mais aussi le courage et le dévouement de nos sapeurs-pompiers et bien sûr des marins-pompiers. Le fléau des feux va être particulièrement aigu cette année, en raison d'une sécheresse extraordinaire et inquiétante. Le dispositif de lutte est, il faut le dire, doté de moyens sans cesse accrus sous votre autorité multiple, Mme la Présidente. En effet, vous avez accepté toutes les augmentations nécessaires concernant le contingent du SDIS. Mais il ne faut pas oublier que la Métropole participe, les contributions des communes y ayant été transférées avec un montant fixe. Aujourd'hui, tous les suppléments de dépenses sont assumés par la Métropole. Les actions de communication sont très importantes, avec les affiches que l'on peut voir le long de nos routes sur les mesures de prévention et de prudence.

La prévention est essentielle et repose sur les aménagements forestiers, les plans de gestion mis en place par les comités syndicaux. Puis il y a aussi notre régie départementale, dont le travail est à saluer. Les patrouilles, dans le cadre d'un large dispositif sous l'égide de Monsieur le préfet, effectuent une action de surveillance essentielle par le biais de moyens prépositionnés par notre SDIS, dont le rôle est tout à fait majeur. Saluons vraiment les agents de la régie des domaines départementaux qui participent à ces patrouilles avec plusieurs VSI et les comités communaux de forêts qui sont indispensables sur le plan local pour alerter et guider.

Je parlais de la sensibilisation par voie d'affiches, et je tiens aussi à saluer le rôle de l'Entente qui gère beaucoup de campagnes de communication, y compris celle contre les jets de mégots. Nous travaillons avec la Fédération française des buralistes depuis des années – le feu qui a eu lieu sur ma commune en 2017 était dû à un jet de mégot... Ce geste est très néfaste, et il faut sensibiliser les parents et les enfants sur les risques qu'il fait encourir.

Je remercie tous les acteurs de la prévention et de la lutte qui jouent un rôle essentiel pour résorber ce fléau ! (*Applaudissements*)

Mme VASSAL : Merci, M. Gérard. L'adjudant-chef Lionel Pascal va à présent nous apporter son témoignage. Vous partez le matin de chez vous et vos familles sont toujours un peu inquiètes, un peu comme celles des policiers. Quand vous entendez cette fameuse sirène qui retentit dans vos casernes, que ressentez-vous à ce moment-là ? Comment cela se passe ?

Adjudant-chef Lionel PASCAL : Nous avons de multiples missions, mais il est vrai que les interventions 'feux de forêt' sont particulières pour nous, spécifiques aux départements du Sud de la France et donc aux Bouches-du-Rhône. Ce que l'on ressent quand on part en intervention. D'abord, il y a la prise de mission, la prise de localisation de l'intervention et son cheminement : le départ avec l'équipe et, ensuite, dans le véhicule, l'ambiance qui se crée avec les collègues, les questions de nos équipiers, l'encadrement qui les rassure, leur rappelle certaines règles à respecter. Pendant le trajet, l'adrénaline monte au fur et à mesure de l'approche du chantier. On commence à voir les fumées, ce qui donne une idée de l'ampleur du travail. On commence

vraiment à toucher les difficultés du chantier et que l'on va connaître tout le long de cette intervention, sa durée également.

Une fois sur place, la première chose à faire va être de rappeler les consignes de sécurité à nos équipiers – on appuie énormément sur la surveillance collective : on est une équipe, on travaille ensemble, on se surveille. Dans mes véhicules, je répète que, quand on part à 4, on doit rentrer à 4 ! Ça, c'est la règle d'or que j'impose : on prend des risques, mais des risques mesurés. Après, bien sûr, il y aura toutes les phases d'attaque, le combat permanent qu'on va devoir mener. Ce combat est long, mais les phases d'attaque vont durer peut-être 5-10 min, c'est très intense, on court beaucoup. On fait en tout cas le maximum pour protéger le territoire, le département, ces forêts méditerranéennes qu'on aime.

De retour au centre de secours, il y a la fatigue, mais surtout le sentiment de fierté d'avoir servi le département et d'avoir œuvré à la protection et à la sauvegarde de notre territoire. C'est cela qui anime les sapeurs-pompiers. Merci. (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Merci beaucoup. M. Delahaye, comment ça se passe avec les forestiers ? Comment s'établit cette relation entre sapeurs et forestiers ? Comment ressentez-vous les choses et comment travaillez-vous ensemble ?

M. Bastien DELAHAYE : Bonjour à tous. Cette relation se passe très bien quand on intervient. Pour vous donner une idée, à 11h00, on attaque, notre patrouille, on quadrille tous le département avec nos VSI, on a des vigies positionnées sur tous les points hauts du territoire ce sont un peu nos yeux. Notre force est de disposer de véhicules rapides, des 4x4, et de connaître le secteur. Le délai d'intervention est réduit ; dès qu'une vigie voit un départ de feu ou une fumée suspecte, elle prévient le VSI concerné, et nous, on prend tout de suite le départ. On est rapidement sur place. Si tout se passe bien et qu'on arrive à l'éteindre, c'est parfait. Si, malheureusement, le feu est déjà trop important, ce qui arrive souvent à cause de la sécheresse, les collègues pompiers arrivent et notre travail va alors consister à faire un point au PC forêt. Là, la chaîne de commandement se met en route, et nous laissons les pompiers travailler. On regagne notre secteur de patrouille au cas où il y aurait une autre fumée suspecte ou un autre départ de feu.

Le GAF, positionné à Velaux, reste engagé au cas où le feu deviendrait hors de contrôle. Nous devons, avec nos bulldozers, leur permettre de passer en cas d'accès difficile, ce qui nécessite de travailler vraiment main dans la main. N'oublions pas que le gros travail de prévention est effectué pendant l'hiver, avec du débroussaillage mécanique. Ce bon travail d'hiver permet, en été, que tout se passe bien pour les collègues pompiers.

Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Merci à vous. Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, avez-vous des questions à poser à ces Messieurs ?

M. ALVAREZ : Mme la Présidente, je suis tellement fier à chaque fois que l'on parle des sapeurs. Voir cette jeunesse qui s'engage en la personne de Sacha, qui est de Saint-Martin-de-Crau, ma commune, et que connaît bien ma fille... (*Rires*). En père inquiet, je m'étais renseigné et quand j'ai eu connaissance de la qualité de ces résultats, de son engagement, j'ai dormi tranquille ! (*Rires*).

Je salue ces pompiers formateurs qui accompagnent les jeunes et qui nous permettent de préparer la relève. En qualité de maire, je suis tellement fier de pouvoir compter sur des gens qui s'engagent ainsi. Bravo à tous ces jeunes gens qui viennent rejoindre un corps formidable ! (*Applaudissements.*)

M. PERRIN : Mme la Présidente, je partage la fierté que nous avons d'avoir ce corps des sapeurs-pompiers. Je souhaitais en outre rendre hommage aux chevaux de nos deux gardes à cheval. Les chevaux et leurs cavaliers patrouillent sans cesse nos massifs forestiers, et sont particulièrement appréciés par les administrés. Le Département assure à nos chevaux retraités, à nos chevaux du bel âge, une villégiature formidable au sein d'un espace spécialement aménagé dans un très beau canton. Merci beaucoup pour eux ! (*Applaudissements.*)

M. VIDAL : Mme la Présidente, nous évoquions tout à l'heure les pompiers qui donnent leur vie. Il y a une quinzaine d'années, j'ai été amené à reconnaître les corps de pompiers victimes d'un retour de flammes dans la colline de Lançon. Il s'agissait d'un pompier de Grans et d'un pompier de Pélissanne. J'en ai encore les frissons. J'ai dû annoncer cela à la maman du pompier de Grans. On n'oublie pas. Franchement, les jeteurs de mégots, il faudrait les amener sur place...

Mme VASSAL : Malheureusement, c'est bien vrai. Plusieurs fois, nous avons dû effectuer ce que vous venez de raconter, M. Vidal. À cet égard, nous avons mené une grosse action avec notamment le Procureur de la République sur les suites judiciaires concernant les incendiaires. Cela porte un peu ses fruits ; peut-être pas suffisamment surtout, ce que j'avais demandé au Procureur général, c'était de pouvoir communiquer largement sur ces suites judiciaires. Il faut sensibiliser aux conséquences, toutes les conséquences, que peuvent avoir certains gestes.

M. MALLIE : Le SDIS avait porté plainte contre un pyromane ; cette personne, parce qu'elle prenait certains médicaments, avait été reconnue irresponsable par la justice. Et ça fait mal au cœur, parce que je sais pertinemment que cette personne est totalement responsable de ces faits. Je voudrais poser une question au chef de corps départemental. Les feux de forêt font l'objet de combien d'interventions ? Car rappelons que 80 % des interventions relèvent du service d'urgence à la personne, et qui, 1 fois sur 4, n'est pas de l'urgence, mais de l'assistance à personne.

M. Grégory ALLIONE, Chef de Corps, directeur départemental · Service départemental d'incendie et de secours des Bouches du Rhône : Mme la Présidente, je voulais en préambule vous remercier pour cette initiative de mise à l'honneur des équipes qui sont et qui font la sécurité au quotidien des populations. Et la sécurité au quotidien des populations, c'est, bien entendu, les sapeurs forestiers, les sapeurs-pompiers, les comités communaux feux de forêt et les marins-pompiers il y a une communauté du secours et de la protection dans ce département, qui est un collectif à l'image de celui que vous avez impulsé depuis le début de votre mandature, en 2015.

Pour répondre à la question du président Mallié, le feu de forêt, c'est 5 % de l'activité des pompiers. C'est ce qui est le plus impressionnant et le plus médiatique, c'est aussi ce qui nous concerne financièrement et nous mobilise de manière conséquente. Le dispositif préventif que l'on met en place tous les étés représente 4 millions d'euros. Mais, vous l'avez dit, les sapeurs-pompiers, c'est avant tout le secours d'urgence aux personnes, et lorsque l'on parle des crises des urgences, sachez que les pompiers subissent de plein fouet cette crise des urgences. Parce que les sapeurs-pompiers sont sollicités, voire sur-sollicités, pour de l'assistanat. Le président Mallié a pour habitude de dire que lorsqu'on a besoin de faire ses lacets, on appellerait presque les pompiers... Cette sur-sollicitation a deux impacts. Tout d'abord, on gaspille de la ressource à faire de l'inutile, alors qu'on pourrait partir pour de la vraie urgence. Et lorsqu'on gaspille de la ressource, cela veut dire qu'on mobilise des forces pour accomplir une mission qui ne devrait pas être la nôtre, qui pourrait ne pas être la nôtre. Il faut donc éduquer les populations. Le deuxième sujet, c'est comme dans les urgences : le fait d'être mobilisé pour du futile sape le moral des troupes. Quand on passe plus de 3 heures à attendre dans des hôpitaux, le moral

descend au ras des pâquerettes. La mission flash qui a été lancée avec un seul urgentiste, elle aurait pu prendre en compte celles et ceux qui 'sont' les urgences du quotidien, c'est-à-dire vos sapeurs-pompiers.

Mme la Présidente, le collectif n'est pas uniquement dans les forces de secours, il est aussi dans cette assemblée. C'est le collectif que vous formez avec les élus pour la protection de nos concitoyens. Il s'exprime régulièrement au travers des décisions que vous prenez, qui, adoptées dans l'ombre, nous permettent d'exécuter nos missions correctement.

Je me souviens, Présidente, lorsque vous étiez venue à Carry-le-Rouet sur un de vos premiers feux en tant que Présidente du Département, vous m'aviez dit, Grégory « ce qui s'est passé cette nuit (puisque nous étions dans un hôpital), je souhaite que ça ne se reproduise plus ». Et depuis, avec vos conseillers départementaux, vous nous donnez les moyens d'assurer la sécurité de nos soldats du feu, de nos sapeurs forestiers.

Président Mallié, je rendrai également hommage à Lionel Pascual, qui est un de nos valeureux soldats et qui a pris les bonnes décisions lorsque nous étions avec l'équipage de Vitrolles. Je l'en félicite ici devant tout le monde. Lionel, je félicite aussi ton équipage pour les réactions immédiates que vous avez eues ; j'ai pu voir les vidéos.

Le plus important pour un chef quel qu'il soit, c'est de ramener tout le monde à la maison. L'essentiel est là, et j'espère qu'à l'automne tout le monde sera à la maison ! Merci. (*Applaudissements.*)

À la demande la Présidente, l'assemblée et l'assistance applaudissent les acteurs du secours départemental pendant une minute

Mme VASSAL : Mes chers collègues, le procès-verbal de la séance publique du 25 mars 2022 vous a été communiqué. Vous avez certainement pu faire vos observations éventuelles à la direction des assemblées. Je vous demande de l'approuver définitivement.

Le document est approuvé à l'unanimité

1. Rapport d'activité des services du Département des Bouches-du-Rhône - Exercice 2021.

Mme VASSAL : Mme Graillon va nous présenter le premier rapport, en l'absence de M. Mercier, excusé pour cause de Covid.

Mme GRAILLON : Mme la Présidente, chers collègues, je me permets de commencer ce propos en disant qu'évidemment, nous remercions la totalité des 7 336 agents qui, en 2021, se sont investis pour notre collectivité et pour rendre le service public le plus satisfaisant possible. Cette année 2021 a été bien sûr marquée par la crise sanitaire, mais aussi par le renouvellement de notre exécutif départemental, ce qui est toujours quelque chose d'important dans le calendrier des services. Malgré ce contexte mouvant, rien n'a entamé la détermination de notre exécutif à se mobiliser pour les Provençaux et être à la hauteur de l'objectif fixé par notre Présidente, à savoir que notre territoire soit fort, responsable et solidaire au service de ses habitants, cela grâce à une administration qui fonctionne parfaitement. L'intensité de notre mobilisation et l'engagement de nos services dans la lutte contre la pandémie est clairement à souligner tout au long de cette année 2021. Le Département a répondu présent pour protéger tous ses habitants en ouvrant 6 centres de vaccination sur le territoire, en lançant un bus de la vaccination qui a maillé le département, en injectant 390 000 vaccins, en mettant à disposition ses agents et les sapeurs-pompiers du SDIS. Cette mobilisation pour la santé s'est traduite dans l'urgence, mais aussi sur le long cours, par exemple avec le soutien financier à des établissements hospitaliers ou par le financement d'actions de lutte contre le cancer ou d'associations de malades. Bien sûr, ouvrir des centres de vaccination, ce n'était pas forcément

le cœur de métier de nos agents ; on doit souligner la réactivité et l'adaptation dont ils ont fait preuve pour mettre en place tous ces dispositifs.

2021 est en quelque sorte un symbole de la politique départementale menée depuis 2015, puisque c'était aussi la fin de la première mandature ; de nombreuses réalisations concrètes ont été menées à bien en 2021. En premier lieu, l'investissement a été conséquent pour continuer à transformer et structurer notre territoire ; ensuite, soulignons une solidarité à toute épreuve puisque, vous le savez, c'est 47,6 millions de notre budget qui sont consacrés à la solidarité et au social. Ainsi, nous avons ouvert 12 nouvelles Maisons du bel âge en 2021, baissé de 13 % le nombre d'allocataires du RSA, ouvert les premiers cycles du dispositif habitat inclusif dans le cadre du plan Handi Provence, reçu plus d'un million d'appels dans nos MDS au cours d'une année où beaucoup de gens étaient perdus et avaient besoin d'être aiguillés, d'être informés, d'être rassurés. C'est un chiffre qui m'a beaucoup marquée dans ce rapport d'activité. 2021, c'est également plus de 69 000 ménages qui ont été suivis au quotidien par nos agents dans ces MDS, l'accent ayant été mis sur la prévention des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes avec le déploiement de 29 référents dans les MDS assurant un accueil spécialisé.

2021 a été marquée dans notre territoire par le Congrès de la nature – et que tous les services qui ont travaillé sur cet événement important et sur la mise en valeur des actions du Département à travers cet événement en soient remerciés. Parmi celles-ci, citons les 2 000 plantations d'arbres sur une année, les 200 millions d'euros d'investissements dans les communes, l'ouverture d'une légumerie solidaire sur le MIN des Arnavaux, un soutien accru à l'agriculture, les 16 000 véhicules électriques mis en service grâce aux aides du Département, et les investissements conséquents que le Département porte sur la mobilité comme la ligne nouvelle, l'électrification à quai des navires, les pistes cyclables...

L'activité a également été intense dans nos collèges, que l'on continue de transformer avec le plan Charlemagne. 2021 a été marquée à ce niveau par le démarrage de la reconstruction du collège Versailles, par la construction du collège de Lançon-de-Provence, qui ouvrira à la rentrée 2022, et par de nombreuses réhabilitations dans des collèges de notre département, avec une priorité mise sur la réduction de la consommation d'énergie.

Un travail important a également été réalisé sur les routes, nos services devant agir au quotidien, s'adapter en cas d'urgence tout en préparant l'avenir à travers les opérations de réhabilitation de routes. Une pensée pour nos agents qui sont au quotidien dans nos musées, dans tous nos lieux décentralisés et qui font de l'accueil du public... Une pensée encore à l'ensemble des services support, les services DRH, les services de l'informatique qui, en 2021, ont dû quand même distribuer plus de 1 500 ordinateurs portables pour que tout le monde puisse télé-travailler et continuer à faire tourner l'institution. Nous n'oublions pas les services de l'entretien, les services de la sécurité de nos bâtiments, qui, bien évidemment, aident à faire tourner notre institution en toutes circonstances.

Au nom de l'ensemble de mes collègues élus, je tiens à remercier tous les agents qui ont travaillé pour notre institution en 2021. Chaque jour, au siège ou sur l'ensemble de nos sites départementaux, ils font face à des situations parfois difficiles, à des crises, à la misère parfois et au désespoir, aux urgences que nous leur imposons et que l'actualité leur impose très fréquemment. Or, en toute circonstance, ils innovent, ils s'adaptent, ils réagissent, et chaque jour, ils nous permettent d'avancer ensemble autour des priorités fixées par vous, Mme la Présidente, et par l'ensemble de l'exécutif au service des Provençaux... Qu'ils en soient remerciés ! Merci. (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Merci, Mme Graillon.

A pris acte - le rapport n°1 est adopté à l'unanimité

- 2. Créations et transformations d'emplois à l'effectif théorique du Département**
- 3. Actualisation du RIFSEEP**
- 4. Actualisation du périmètre des astreintes et des permanences**
- 5. Règlement du temps de travail dans les services du Département des Bouches-du-Rhône : régime général**
- 6. Règlement du temps de travail dans les services du Département des Bouches-du-Rhône : régimes spécifiques de certains services du secteur sanitaire et social**
- 7. Règlement du temps de travail dans les services du Département des Bouches-du-Rhône : régimes spécifiques de certains services du secteur technique**
- 8. Règlement du temps de travail dans les services du Département des Bouches-du-Rhône : régimes spécifiques de certains services du secteur culturel et transversal**
- 9. Compte rendu à l'assemblée de l'exercice par la Présidente du Conseil départemental de la compétence qui lui a été déléguée en matière de décisions d'ester en justice**

Mme VASSAL : Mme Miquelly va présenter ces rapports...

Mme MIQUELLY : Mme la Présidente, chers collègues, les 7 rapports de la délégation aux ressources humaines sont soumis à l'approbation de l'assemblée départementale. Le rapport numéro 2 porte sur les créations et transformations d'emploi à l'effectif théorique global ; c'est un rapport classique qui contient les propositions de créations et de transformations d'emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et les réajustements pour les emplois qui doivent être pourvus par les agents contractuels.

Le rapport numéro 3 concerne l'actualisation du RIFSEEP ; il y est question du régime indemnitaire des agents parce qu'il y a eu des réformes statutaires qui sont intervenues depuis le début de l'année 2022 : le classement en catégorie B des auxiliaires de puériculture, le passage en catégorie A de certains techniciens paramédicaux ou encore la création d'un cadre d'emploi dédié à un certain nombre de métiers paramédicaux...

Le rapport numéro 4 prévoit l'actualisation du périmètre des astreintes et des permanences pour assurer la continuité des activités, avec une astreinte de décision du directeur général des services qui va être assurée en cas d'absence ou d'empêchement par un directeur général adjoint de la collectivité, ou, à titre exceptionnel, par un directeur.

Les 4 derniers rapports concernent le passage aux 1 607 heures à compter du 1^{er} janvier 2023. En effet, au titre de la loi du 03 janvier 2001, la durée annuelle du temps de travail dans la fonction publique fut fixée à 1 607 heures. Mais il était toutefois possible d'y déroger en maintenant des régimes de temps de travail antérieurs. Désormais, la loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019 a mis fin à cette possibilité, rendant ainsi obligatoire l'application des 1 607 heures pour toutes les collectivités territoriales.

Donc, les 4 rapports qui vous sont présentés prévoient cette modification du règlement de temps de travail dans les services du Département. Le premier a trait au régime général du temps de travail et les suivants portent sur des régimes spécifiques des secteurs sanitaire, social, technique, culturel et transversal.

En vue de se conformer au droit applicable, notre collectivité opère une révision complète de son règlement ARTT, avec des nouvelles dispositions qui permettent de respecter la réglementation en vigueur tout en prenant en compte des spécificités liées à l'exercice de certains métiers et au fonctionnement de certains services.

Concernant le régime général, notre collectivité a fait le choix de préserver la souplesse existante en termes de rythme de travail, et il sera possible, pour les agents concernés, de continuer à réaliser leur temps de travail dû sur un rythme de 4 jours, 4 jours et demi ou 5 jours. Par ailleurs, et afin de remplir leurs obligations légales, les agents auront la possibilité de choisir entre 3 régimes du temps de travail, un cycle de 35, de 36 et de 37 heures avec des jours d'ARTT

qui sont forfaitisés par an. Le dispositif de crédit d'heures sera aussi maintenu dans la limite réglementaire de 12 heures par mois, et les agents à temps plein, quel que soit leur rythme de travail, pourront également bénéficier de l'annualisation de leur crédit d'heures et la durée minimale de la pause méridienne sera portée à 30 min.

S'agissant des régimes spécifiques, notre collectivité a souhaité intégrer, chaque fois que la réglementation le permettait, les suggestions particulières auxquelles certains services ou métiers sont exposés en vue de réduire la durée annuelle du temps de travail des agents concernés. Et c'est notamment le cas de personnels du secteur sanitaire et social, qui sont confrontés à des conditions d'exercice de leur métier particulièrement difficile, avec une grande précarité des publics suivis, des tensions fortes caractérisées par des actes de violence verbale ou physique. De même, les contraintes liées au fonctionnement de certains services des secteurs technique, culturel, transversal ont été également prises en compte, avec du travail de nuit ou de dimanche, des horaires décalés, des travaux pénibles ou dangereux.

Il est à noter que ces nouvelles dispositions ont fait l'objet d'une concertation de plusieurs mois avec les organisations syndicales, et qu'elles ont été soumises à l'avis du Comité technique du 30 mai, et, il faut le souligner, avec aucun vote contre. Elles sont le résultat d'une volonté affirmée de notre collectivité de préserver les conditions de travail de nos personnels, de leur permettre de concilier au mieux leur vie professionnelle et leur vie familiale tout en respectant, bien entendu, le cadre légal du temps de travail qui s'est imposé à nous alors.

Je voudrais, pour conclure, remercier l'ensemble des agents de la direction des ressources humaines pour leur implication dans ce gros dossier du passage aux 1 607 heures. Je salue leur professionnalisme et leur écoute. Un grand merci aussi aux organisations syndicales pour la qualité du dialogue social qui a permis d'aboutir à des solutions concertées.

Je vous remercie.

Mme VASSAL : Merci, Mme Miquelly. Le travail qui a été fait n'était pas toujours évident. Il fallait appliquer la loi, cela a été fait en bonne concertation. Merci M. le DGS et M. le DRH pour le travail remarquable qui a été accompli.

Vous avez raison d'avoir souligné l'engagement des syndicats qui ont été véritablement des partenaires avec lesquels nous avons pu discuter. Bravo, Mme Miquelly, pour ce travail mené tambour battant et assorti d'un résultat qui satisfait la totalité des intervenants.

Vote - le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

Pour : 56

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Vote - les rapports n°3 à 8 sont adoptés à l'unanimité

Pour : 58

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAIN, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

A pris acte - le rapport n°9 est adopté à l'unanimité

10. Information concernant les marchés et avenants notifiés supérieurs à 25 000 € HT

Mme VASSAL : Mme Chabaud va présenter ce rapport.

Mme CHABAUD : Mme la Présidente, ce rapport numéro 10 est un rapport d'information concernant les marchés, les avenants notifiés supérieurs à 25 000 € ; pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 25 avril 2022 pour les marchés publics, et pour la période du 14 octobre 2021 au 29 avril 2022 pour les avenants.

Mme VASSAL : Merci.

A pris acte - le rapport n°10 est adopté à l'unanimité

11. Bilan annuel des autorisations d'occupation temporaire en 2021.

Mme VASSAL : M. Ghigonetto va présenter ce rapport.

M. GHIGONETTO : Bonjour à tous. Le rapport numéro 11 est le bilan annuel des autorisations d'occupation temporaire en 2021 – il est strictement réglementaire et il a pour but de rendre compte à l'assemblée du bilan annuel de ces autorisations.

Mme VASSAL : Merci.

A pris acte - le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12. Direction de la culture : ajustements des coûts de vacances par catégories.

Mme VASSAL : Mme Joulia va nous présenter ce rapport.

Mme JOULIA : Il s'agit d'un ajustement des coups de vacances par catégorie ; c'est une répartition qui est différente, mais ce qu'il faut retenir, c'est que l'enveloppe globale reste inchangée au niveau financier.

Mme VASSAL : Merci.

Vote - le rapport n°12 est adopté à l'unanimité

Pour : 58

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAIN, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

13. Mise à jour du règlement départemental d'aide sociale

Mme VASSAL : M. Perrin va présenter ce rapport.

M. PERRIN : Je présente ce rapport en partenariat avec ma collègue Valérie Guarino. Vous vous en souvenez, chers collègues, il y a quelques semaines, nous avons adopté le règlement de notre action sociale, qui est un document-cadre de notre principale politique publique. Aujourd'hui, ce rapport vous propose d'y insérer les questions d'habitat inclusif. L'habitat inclusif, c'est, dans une résidence principale, un mode de vie partagé, un mode de vie consenti, regroupé, et destiné aux personnes du bel âge et aux personnes en situation de handicap. Celles-ci se regroupent autour d'un projet de vie sociale.

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 a introduit la possibilité, pour les Départements, de passer un accord avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie afin de financer l'aide à la vie partagée. La CNSA a décidé d'accompagner ce financement pendant 7 ans d'affilée et à hauteur de 80 %. Les Conseils départementaux pour mettre en œuvre ces projets d'aide de vie partagée, dans le cadre d'un accord tripartite entre le Conseil départemental,

la CNSA et l'État, doivent les signer avant la fin de l'année. Il est indispensable pour nous d'agir vite et d'adopter ce dossier puisque nous avons, dès la semaine prochaine, une conférence des financeurs sur l'habitat inclusif.

Je remercie Mme Guarino, la direction des personnes du bel âge et des personnes en situation de handicap pour leur extrême motivation et le travail accompli pour atteindre cet objectif d'être fin prêts avant la fin de l'année ! Merci beaucoup.

Mme VASSAL : Merci.

Vote - le rapport n°13 est adopté à l'unanimité

Pour : 58

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

14. Délégation de pouvoir consentie en matière de dette, trésorerie et placements à la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône - Ajustement des modalités d'emprunt

15. Garanties d'emprunt - Règlement et conditions d'octroi

16. Provision pour risques financiers - Exercice 2022

17. États des restes à recouvrer au 31 décembre 2021 et des admissions en non-valeur du Payeur départemental

18. Compte de gestion pour l'exercice 2021

Mme VASSAL : M. Réault, en l'absence excusée de M. Moraine, va présenter ces rapports.

M. REAULT : Merci Mme la Présidente, c'est avec joie que je prends la place d'Yves Moraine, mais pour une journée et pour une séance, parce qu'il a pris ses fonctions et a su parfaitement prendre la mesure du sujet dans une situation extrêmement difficile, et ce premier rapport, le numéro 14, est là pour le pour le montrer. En effet, d'habitude, cette délégation de pouvoir à vous, Mme la Présidente, en matière de dette, de trésorerie et de placement, est généralement passée presque sous silence puisqu'elle varie très peu. Mais, compte tenu de la situation internationale et des suites de la crise sanitaire, on voit bien que la situation financière des marchés et leur volatilité provoquent une remontée des taux qui s'est brutalement accélérée ces derniers temps, ce qui se traduit pour tout un chacun par une augmentation de l'inflation. Tout le monde suit les informations et voit, dans son caddie, l'augmentation des prix qui s'envole de

semaine en semaine, sinon de jour en jour – eh bien, c'est la même chose sur les marchés financiers, nous avons donc à réajuster votre capacité de contracter des emprunts et notamment de réajuster le taux actuariel maximum des emprunts à taux fixes qui est aujourd'hui à un plafond de 2%. Compte tenu des éléments et des estimations dont nous disposons par le biais de l'anticipation des marchés financiers et de l'analyse des chiffres de l'inflation et des obligations du Trésor qui ont fortement augmenté, puisqu'en septembre dernier, elles étaient négatives et qu'aujourd'hui elles sont passées – sur un emprunt à 10 ans – à 1,62, nous vous proposons de porter ce taux fixe à 3,8 %, après avoir fait analyser, évidemment, cette question-là par notre cabinet conseil.

Concernant le rapport 15, il s'agit de garanties d'emprunt et notamment le règlement des conditions d'octroi. Nous avons depuis longtemps cette politique de garantir des emprunts sur la réalisation d'opérations d'intérêt public ; on a un encours important de garanties d'emprunt, de l'ordre 1,5 Mds d'euros, dont 93 % – et c'est à noter – sur le logement social. Ce n'est pas du financement direct, mais ce qui permet aux bailleurs d'obtenir des crédits grâce à notre garantie d'emprunt. Nous avons un nouveau règlement d'attribution des garanties d'emprunt qui permet d'avoir une vision globale des opérations éligibles et des conditions d'octroi du Département, que ce soit pour le logement social ou dans tous les autres domaines de compétences départementales. Pour résumer, on applique une procédure qui est extrêmement normalisée au sein d'un cadre global, et on a aussi quelques règles particulières, notamment pour le logement social où une garantie d'emprunt de 45 % maximum du montant des emprunts pourra être attribuée pour les opérations de logement social sur le territoire départemental. Toutefois, on se réserve la possibilité d'aller jusqu'à 100 % si l'intérêt est particulièrement marqué. Par ailleurs, pour les opérations de 13 Habitat réalisées sur le territoire de la Métropole, elles devront prioritairement être prises en charge par celle-ci en lien avec la commune d'implantation. Pour les autres domaines, nous nous gardons la possibilité de garantir à 100 %. Voilà les principales modifications relatives à ce rapport numéro 15.

Le rapport numéro 16 porte sur les provisions pour risques financiers ; là, nous avons plutôt une bonne nouvelle puisque nous avons l'habitude de provisionner ces risques financiers pour les garanties d'emprunt – chaque année, nous avons entre 15 et 20 millions de provisionnement... Or là, la Chambre régionale des comptes nous a recommandé de mettre fin à ce dispositif de provisionnement forfaitaire, arguant du fait que les provisions ne peuvent être dotées que sur la base d'une défaillance avérée, soit une procédure de redressement ou de liquidation. Nous en prenons acte et nous procédons à la reprise de provisions existantes, c'est-à-dire 18 millions d'euros qui viendront, évidemment, soulager notre budget.

Le rapport 17 concerne l'état des restes à recouvrer – c'est un rapport classique à cette période de l'année. Nous avons des restes à recouvrer qui sont en augmentation de presque 14% par rapport à l'année dernière, puisqu'on passe de 50 à 57 millions d'euros. Nous avons, comme d'habitude, un volume important d'indus RMI-RSA, soit 43 % en volume, ce qui représente 25 millions d'euros. Et puis, il y a d'autres débiteurs, comme les maisons de retraite pour près de 20 % (6 millions d'euros) et des personnes physiques qui représentent 26 %. Nous vous proposons de constater ces restes à recouvrer. En outre, nous avons des admissions en non-valeur d'un montant de 650 000 € – rien d'exceptionnel par rapport aux autres années ; il s'agit du secteur de la solidarité qui impacte ce financement.

Le rapport 18 concerne le compte de gestion pour l'année 2021 qui est parallèle au rapport 19, qui est le compte administratif. Merci.

Mme VASSAL : Merci.

Vote - le rapport n°14 est adopté à l'unanimité

Pour : 55

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Vote - les rapports n°15-16-18 sont adoptés à l'unanimité

Pour : 56

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Vote - le rapport n°17 est adopté à l'unanimité

Pour : 58

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAIN, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

19. Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget principal.

Mme VASSAL : Je vais sortir pour ce rapport et donner la présidence à ma première vice-présidente, Mme Milon. Et c'est M. Réault qui va vous présenter ce document.

M. REAULT : Le rapport 19 concerne le compte administratif, il est parallèle aux comptes de gestion proposé par le trésorier-payeur. Ce compte administratif est une synthèse de l'ensemble des résultats de la section fonctionnement, du solde d'exécution et de la section d'investissement. Nous devons obligatoirement le voter au plus tard le 30 juin.

En 2015, lorsque nous sommes arrivés à la tête de la collectivité, le contexte local et national était difficile, marqué par une hausse des dépenses de solidarité, une baisse des dotations de l'État, un poids des choix du passé et un contexte qui s'est complexifié avec le résultat des élections de 2017. Et n'oublions pas la mise en place du pacte de Cahors qui a été quand même très impactant sur nos dépenses de fonctionnement et très contraignant, ni, ensuite, la crise sanitaire et les différentes crises internationales qui pèsent toujours sur la conduite budgétaire de cette collectivité. Nous avons quand même su développer des projets issus des états généraux de Provence, et utiliser des marges de manœuvre tout en préservant les équilibres financiers de la collectivité.

Concernant 2021, d'abord un constat : l'épargne nette est en redressement après avoir fondu 2020, ce qui avait créé l'inquiétude dans nos rangs. Aujourd'hui, les recettes de fonctionnement sont en croissance de 7,2 %, alors qu'en 2020, elles étaient de 06 %. Cela représente plus de 174 millions d'euros, et ces recettes sont principalement fournies par les celles de DMTO qui pèsent 80 % dans cette progression, c'est-à-dire 135 millions d'euros. Le dynamisme du marché immobilier a été évidemment salvateur pour nos finances dans ce cadre-là. Les charges hors provision avec les atténuations de concept évoluent de -0,2 % contre +5,5 % en 2020, la solidarité pesant pour plus de 63 % au sein de ces charges, ce qui est logique puisque c'est la compétence première du Département. Avec une croissance plus rapide des produits par rapport aux charges, nous avons une épargne brute qui ressort de 322 millions d'euros, soit une

progression énorme de + 86 % à la clôture de 2021. Par rapport aux chiffres nationaux, nous nous situons dans une fourchette qui est plutôt haute, c'est-à-dire que nos performances sont supérieures à la moyenne des autres départements.

Deuxième point à souligner : nous avons encore un niveau d'investissement renforcé, cet investissement hors dette s'affichant à près de 577 millions d'euros ; c'est le plus élevé de ces 14 dernières années. Entre 2015 et 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées en moyenne à 491 millions d'euros, contre 453 entre 2008 et 2014. L'exercice 2021 connaît donc une exécution en progression de 2 %, soit +11 millions par rapport à l'année dernière et, au niveau national, il faut le souligner, cette progression est de 9,4 % par rapport à 2020. Sur ces 577 millions d'euros investis en 2020, près de 63 % l'ont été sous forme de subventions à des tiers ; le rapport avec le niveau national est de 33 %. Ensuite, 37 % l'ont été sous forme d'équipements directs ; le rapport avec le niveau national est ici de 65 %. Cela signifie que ce sont les partenaires du territoire qui bénéficient des crédits d'investissement du Département, ce qui a pour effet de renforcer la cohésion au sein du territoire.

Troisième point à souligner : un endettement qui se substitue à l'épargne, car le recours à la dette a été particulièrement marqué en 2020 avec 442 millions d'euros ; là aussi, il y avait eu un débat au sein de cette assemblée pour le souligner et parfois s'en inquiéter, ce que l'on pouvait comprendre. En 2021, nos emprunts ont été de 357 millions d'euros, soit une baisse d'environ 85 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable compte tenu des remboursements que nous avons effectués et qui s'élèvent à 106 millions d'euros. Dans ce contexte, la dette a continué de progresser de 251 millions d'euros, notre stock passant à 1,6 milliard d'euros à la clôture de 2021. Toutefois, notre ratio de solvabilité, qui s'était dégradé en 2020 compte tenu à la fois de la hausse de l'endettement et d'une rétraction de l'épargne, s'améliore nettement puisque nous avons, en 2020 donc, une capacité de désendettement de 8,6 années : en 2021, cette solvabilité revient à 5,3 années, ce qui montre quand même l'extrême sensibilité de cet indicateur. Par rapport au niveau national, nous sommes dans la fourchette haute, mais de façon défavorable : en 2020, le ratio de solvabilité était de 4 années alors que nous étions à 8,6, et, en 2021, le ratio national est de 2,8 années tandis que le Département se situe à 5,3. Nous devons surveiller cet indicateur dans les années à venir, même si nous constatons une amélioration cette année - 577 millions d'euros d'investissement, nous considérons avec Yves Moraine que c'est sans doute un point haut que nous avons atteint aujourd'hui, compte tenu de la capacité financière du Département, mais aussi compte tenu des nouvelles charges qu'on nous annonce en termes de fonctionnement : le point d'indice va augmenter – ce qui est une bonne nouvelle pour les fonctionnaires –, et il faudra prendre cette hausse en considération dans nos financements, comme celle des prestations sociales qui vont être revalorisées pour répondre à la situation inflationniste.

Notre agence Fitch Rating, qui note notre capacité à emprunter, a abaissé la note du Département à AA- l'année dernière, en raison essentiellement de la crise COVID. Elle a maintenu cette note cette année compte tenu des perspectives à l'horizon 2026, qu'elle considère comme stables alors que les risques internationaux et nationaux ne sont pas derrière nous.

Avec Yves Moraine, nous souhaitons réaffirmer qu'il convient fortement d'avoir plus que jamais une gestion économe ; nous devons être attentifs, dans les mois à venir, à la maîtrise des charges et de nos dépenses de fonctionnement, de façon à continuer à restaurer notre capacité d'épargne et aussi notre capacité d'investissement grâce à notre autofinancement. Nous devons être en mesure de maintenir notre capacité d'action sur le territoire en disposant des meilleurs éléments financiers. Merci.

Mme MILON : Merci, M. Réault. M. Frau a la parole.

M. FRAU : Monsieur le Rapporteur au budget, chers collègues, pour les communes comme pour notre Département – même si celui-ci a une structure financière qui semble un peu plus solide, je crois que nous allons arriver bientôt à un effet de ciseaux, qui pose une vraie question sur la gestion aujourd'hui des collectivités territoriales, avec des épargnes qui baissent de plus en plus dans l'ensemble des communes du département, avec des charges nouvelles qui vont arriver. Je souhaite bien sûr que le point d'indice des fonctionnaires soit relevé le plus fortement possible parce que les gens le méritent, on l'a vu dans le rapport d'activité, mais si c'est sans compensation de l'État, je ne sais pas comment les collectivités, les communes notamment, vont pouvoir faire face... L'augmentation des matières premières, avec le gouvernement qui dit aux communes, dans la situation actuelle de pouvoir d'achat, de ne pas augmenter les tarifs des cantines tout en ne mettant rien dans le pot. Et que dire de la loi Egalim qui va encore augmenter les charges pour le Département comme pour les communes et de l'augmentation du tarif de l'énergie, ce dernier ne pouvant être suffisamment protégé par le bouclier mis en place ? Il y a vraiment matière à s'inquiéter si l'on se projette sur 4-5 ans. Comment va-t-on pouvoir, demain, faire face à nos compétences et répondre aux besoins des populations ?

M. REAULT : Je partage totalement cette position : nous avons les mêmes inquiétudes, à la fois les communes, à la fois les communautés de communes, mais aussi les Départements, les Régions, l'ensemble des collectivités territoriales. Appliquer des mesures d'économies, et économiser 10 milliards d'euros au cours des 5 prochaines années, je vois mal comment les collectivités territoriales vont bien pouvoir faire... Comment concilier les demandes de soutien aux différents publics, et, en même temps, supporter une baisse des dotations de l'État ? Je rappelle que nous sommes un partenaire fort des communes : sur 577 millions d'euros, 63 % sont orientés notamment vers les communes. Nous sommes à rebours du niveau national, les Départements finançant à hauteur de 35 % les partenaires du territoire.

Mme MILON : M. De Cala a la parole.

M. DE CALA : Je souhaitais saluer la gestion rigoureuse du budget de notre collectivité, qui va justement nous permettre de répondre à ces inquiétudes et à tous les signaux qui sont envoyés en raison de la crise sanitaire, de la crise internationale qui est encore devant nous et de ses conséquences sur l'inflation. Dans ce contexte, il faut souligner ce sérieux budgétaire qui permet de garder à la fois un haut niveau d'investissement, dans la mesure des capacités de la collectivité, et un soutien à l'ensemble des communes. Nous appelons de nos vœux un soutien fort de l'État car on ne peut se résoudre à accepter ces 10 milliards de baisses pour l'ensemble de nos collectivités, que ce soit pour nos communes ou pour le Département, sachant que les effets en cascade seraient contraires à l'effet recherché et aux affichages politiques nationaux. Merci à messieurs Réault et Moraine pour cette présentation et pour tout le travail effectué sur le plan budgétaire. Les Provençaux peuvent compter sur Martine Vassal et l'ensemble du groupe Provence Unie pour que ce travail rigoureux se poursuive en 2022 avec la même détermination !

Mme MILON : Merci beaucoup pour ces bonnes interventions.

M. REAULT : Avant de poursuivre, je souhaite remercier l'ensemble des personnels, y compris la direction des finances et la direction générale qui, chaque jour, dans un contexte très compliqué, très difficile, doivent trouver des solutions de financement. Ces dernières années, nous étions sur des marchés obligataires qui ne nous sont plus accessibles aujourd'hui compte tenu des évolutions de taux, et il faut trouver d'autres solutions. C'est vraiment la qualité et l'expérience de nos agents qui font que l'on y parvient.

Vote - le rapport n°19 est adopté à l'unanimité

Pour : 42

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 15

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

20. Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe centre médico-psychopédagogique départemental (CMPPD)

21. Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe direction des maisons de l'enfance et de la famille (DIMEF)

22. Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe laboratoire départemental d'analyses (LDA)

23. Compte administratif pour l'exercice 2021 - Budget annexe ports départementaux

Vote - les rapports n°20-21-22 sont adoptés à l'unanimité

Pour : 42

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 15

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Vote - le rapport n°23 est adopté à l'unanimité

Pour : 45

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 12

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

Mme Martine VASSAL.

Madame VASSAL revient en séance et préside la séance publique.

24. Budget principal - Budget supplémentaire pour l'exercice 2022

25. Centre médico-psycho-pédagogique - Budget supplémentaire 2022

26. Direction des maisons de l'enfance et de la famille - Budget supplémentaire 2022

27. Laboratoire départemental d'analyses - Budget supplémentaire 2022

28. Ports départementaux - Budget supplémentaire 2022

Mme VASSAL : Je redonne la parole à M. Réault pour les rapports 24 à 28.

M. REAULT : Mme la Présidente, le rapport numéro 24 est donc le budget supplémentaire 2022 - budget général et budget annexe, et il est la suite logique du compte administratif tel que nous l'avons débattu et qui vient d'être adopté. Nous avons cette obligation de réaffecter un certain nombre de budgets. Pour rappel, notre budget primitif avant ce budget supplémentaire présente des caractéristiques particulières : 2,3 milliards d'euros en dépenses de fonctionnement et 758 millions d'euros d'investissements hors dette. Notre BS permet la reprise des résultats et les restes à réaliser que nous avons vus tout à l'heure de 2021, l'adaptation du BP 2022 via une décision modificative numéro 2 et une décision modificative numéro 1 des budgets annexes, ce qui constitue les rapports suivants à ce rapport-là en budget supplémentaire.

La reprise des restes à réaliser : ils s'élèvent à 37,6 millions d'euros en dépenses de fonctionnement, c'est -20 %, ce qui veut dire que nous avons mieux dépensé cette année, et à 6,8 millions d'euros en investissement, c'est-à-dire - 24 % ; là aussi, nous avons mieux ajusté et mieux prévu nos capacités de dépenses dans ces domaines-là. Ces sommes représentent des dépenses engagées non-mandatées à la fin de l'exercice 2021 pour tous les secteurs d'activité. Il s'agit principalement de prestations lancées en fin d'année ou de projets qui ont été retardés. On retrouve également l'effet lié aux subventions allouées lors des dernières commissions permanentes : en fonctionnement, le secteur solidarité représente 27 % des reports essentiellement des actions d'insertion, et les moyens généraux représentent 20 % compte tenu des contraintes informatiques et de maintenance.

Nous devons affecter les résultats antérieurs, ce BS 2022 intègre donc les résultats reportés. Pour le seul budget général, la situation nette du résultat global avant l'intégration des restes à réaliser s'élève à 79,5 millions d'euros d'excédents comptables. Quand on fait l'intégration, la marge de manœuvre permettant le financement de l'exercice 2022 s'élève à 35 millions d'euros. La décision modificative, sur la section de fonctionnement, comprend +10,4 millions d'euros d'autorisations de programme, +21,7 millions d'euros de dépenses et 27,4 millions d'euros de recettes.

Sur l'ajustement des dépenses de fonctionnement, on peut voir qu'il y a une hausse des charges dans cette DM, et qui peut se résumer sur cinq sujets majeurs. Dans le domaine de la solidarité notamment, on voit un important ajustement des crédits d'allocations d'insertion, qui dégage une marge de manœuvre de 25 millions d'euros et qui par conséquent permet de financer une partie de cette décision modificative ; en effet, nous avions prévu 500 millions d'euros sur ce budget-là en début d'année, et nous sommes désormais sur un montant estimé, en fin d'année, à 475 millions d'euros. C'est évidemment la baisse du nombre d'allocataires d'environ 2 500 entre janvier et avril qui nous permet d'ajuster budgétairement nos montants. En revanche, il y a un surcoût induit par la fixation d'un tarif horaire plancher de 22,00 € et l'impact d'un avenant des accords de branche à domicile qui est de 22 millions d'euros pour les personnes âgées et handicapées – il y a certes une compensation de la CNSA, mais nous attendons encore qu'elle nous soit effectivement notifiée. Le secteur 'cadre de vie' représente une hausse de 3,5 millions d'euros liée au nouveau mode de gestion du dispositif Carte collégien, qui connaît un grand succès et porte la prévision de consommation aux environs de 10 millions d'euros, alors que nous avions prévu 6,5.

Par ailleurs, les dépenses de personnels sont réévaluées de près de 10 millions d'euros pour prendre en compte les mesures de reclassement, la revalorisation du SMIC et de l'apprentissage, la création et la transformation d'emplois et afin d'anticiper l'augmentation du point d'indice. Le dernier point concerne la hausse des prix, notamment de l'énergie, qui n'est pas sans conséquences sur certains postes de dépenses dans notre collectivité ; nous avons du chauffage, du papier, un tas de fournitures qui nous coûtent plus cher, ce qui vaut, pour l'administration générale mais aussi pour les collègues, un surcoût estimé de plus de 7 millions d'euros.

Les recettes, quant à elles, sont en augmentation de 27,4 millions d'euros : 18 pour la reprise du provisionnement forfaitaire du risque de garantie d'emprunt, et puis la fameuse dotation de la CNSA qui est estimée à près de 10 millions d'euros.

La section d'investissement comprend +6,5 millions d'euros de dépenses, moins 72 millions d'euros d'autorisations de programme ; c'est un correctif que l'on fait régulièrement. On a en outre 600 000 € de recettes prévues sur cette partie d'investissement.

Deux mouvements méritent d'être soulignés. En premier lieu, un budget de 22 millions d'euros qui est ajouté, dans la logique de DM1 de mars, pour faire face aux dépenses en matière de véhicules électriques ; ce dispositif a rencontré un grand succès, et la dépense attendue sur 2022 ne serait pas de 10 millions d'euros, mais de 32. Ensuite, des besoins sont identifiés notamment dans le domaine de l'exploitation des installations thermiques des collèges, avec + 2 millions d'euros ; ils sont essentiellement liés à des glissements de dépenses qui n'ont pas été effectuées en 2021. Pour les autorisations de programme, il y a une majoration prévue de 21 millions d'euros ; il s'agit essentiellement du domaine routier puisque nous avons prévu un programme de 7 millions d'euros supplémentaires pour le renforcement des chaussées. Pour les collèges, ce sont + 6,8 millions d'euros pour la sécurisation et la maintenance ; et puis, pour les grands projets, nous rajoutons 5,6 millions d'euros au titre de la ligne ferroviaire nouvelle. Nous avons également un réajustement des autorisations de programmes antérieurs, que nous avons déjà signalé.

Voici, Mme la Présidente, ce que l'on peut dire sur le budget supplémentaire 2022.

Les autres budgets supplémentaires sont des sujets annexes.

Mme VASSAL : Merci, M. Réault. M. Kazandjian, Mme Garino et Mme Angeletti ont demandé la parole.

M. KAZANDJIAN : Mme la Présidente, il y a des sujets sur lesquels il est difficile de rester en retrait. L'action sociale, nous le savons, est la première des prérogatives du Département. Il s'agit d'une responsabilité immense, celle d'accompagner au quotidien toutes celles et ceux qui sont à la marge de notre société. Une responsabilité vertigineuse même quand il s'agit d'être là pour des milliers d'enfants, qui n'ont pour repère que l'offre de notre collectivité.

Mme la Présidente, lors du vote du budget en décembre dernier, nous avons rappelé combien le secteur de l'aide sociale à l'enfance était en souffrance, et vous avez partagé notre constat. Une situation dramatique, avec des enfants en danger, non pris en charge par manque de moyens humains et financiers. Présenter un budget, c'est présenter sa politique, sa vision de la société et du rôle de la République sur notre territoire. Le budget supplémentaire n'échappe pas à cela, c'est pour cela que nous attendions de cette DM2 un acte fort qui traduirait notre volonté d'agir encore plus dans le domaine de l'enfance. Et pourtant, nous voilà confrontés à une très faible augmentation du budget de la solidarité et à une revalorisation du budget de l'aide sociale à l'enfance quasi-inexistante. La situation d'urgence dans laquelle est plongée ce service est pourtant bien connue de tous, nous en avons fait le constat ensemble, la Cour régionale des comptes l'a déplorée dans son rapport, les médias s'en sont emparés et les syndicats se sont mobilisés.

Mme la Présidente, il n'est pas ici question d'idéologie. Sur beaucoup de sujets, je sais que nous ne serons jamais d'accord ; sur celui-là, je ne peux imaginer que nos avis divergent. Quel est le sens de notre présence à toutes et tous ici si nous n'arrivons pas à appliquer correctement la raison d'être première de notre institution ? Rappelons, s'il le faut, qu'un enfant pris en charge par l'ASE, c'est un enfant qui connaît le danger, la violence, la très grande précarité. C'est un enfant qui a plus que jamais besoin d'une institution forte, infaillible, une institution qui le protège. Il était essentiel que l'on retrouve dans ce budget supplémentaire l'affectation de nouveaux crédits traduisant notre politique sociale, et ce n'est malheureusement pas le cas. C'est

pourquoi le groupe Union de la gauche, des écologistes et des citoyens votera contre ce budget suppléments. Merci.

Mme GARINO : Mme la Présidente, M. le Rapporteur du budget, Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, le Compte Administratif de l'année 2021 et la proposition de Budget Supplémentaire qui sont soumis à notre approbation aujourd'hui confirment, malheureusement, les observations que j'avais pu formuler lors du Débat d'Orientations Budgétaires il y a quelques mois. Dans un contexte de crise sanitaire et sociale dont l'ampleur est unanimement reconnue comme exceptionnelle, le Conseil départemental, dont c'est pourtant la compétence première, a une nouvelle fois décidé de sacrifier les plus démunis en rognant les crédits de ses politiques de solidarité. Alors que les recettes de fonctionnement de la Collectivité ont augmenté de 6,6 % en 2021, les dépenses de solidarité ont elles baissé de 1,1 % au cours de la même année. Ce sont donc plus de 16 millions d'euros qui ont été « économisés » au détriment de ceux qui subissent de plein fouet les conséquences dramatiques de la crise. Cette baisse est particulièrement sensible en matière de protection de l'enfance : 5,1 millions d'euros. Je précise qu'il ne s'agit pas ici de projections financières, mais bien de dépenses réalisées. Au cours de l'année 2021, les crédits consacrés par l'institution départementale à la protection de l'enfance ont diminué de plus de 5 millions d'euros si on les compare à ceux qui avaient été réalisés en 2020. Et cela, alors même que les défaillances du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en la matière ont été récemment soulignées par la Chambre Régionale des Comptes et que l'IGAS a diligenté une enquête dont nous attendons avec impatience la publication. 5 millions d'euros d'économies alors que les foyers de l'enfance sont totalement saturés, que les professionnels du secteur sont épuisés, que des mesures d'AEMO peuvent attendre 6 mois pour être mises en œuvre et que des centaines de mineurs non accompagnés attendent, dans des conditions souvent effroyables, une prise en charge. L'examen de la Décision Modificative n°2, intégrée au Budget supplémentaire, ne corrige malheureusement pas vos orientations budgétaires en matière de solidarité. Une simple augmentation de 500 000 euros que vous qualifiez vous-même de « faible variation ». Parmi les nouvelles dépenses inscrites figurent celles relatives à la reconduction du Plan Pauvreté signé avec l'État. Nous nous félicitons évidemment de cette politique partenariale, comme nous nous réjouissons d'avoir permis à la Ville de Marseille d'être la première commune de France à intégrer cette dynamique cette année. Nous regrettons, cependant, que le bilan des actions du Plan Pauvreté ne fasse pas l'objet d'une présentation et d'une discussion en séance plénière, mais se contente d'une transmission en commission permanente. Cela est d'autant plus regrettable que le document est très complet et particulièrement enrichissant. À titre d'exemple, à propos de l'action « mise en place des maraudes mixtes », nous aurions pu discuter du fait qu'en 2020, 227 mineurs ont été rencontrés par les équipes de l'ADDAP, mais que seulement 50 d'entre eux ont bénéficié d'une mise à l'abri. Nous aurions pu également nous interroger sur le fait que l'action visant à la remobilisation des allocataires du RSA éloignés de l'emploi a finalement été abandonnée...

Mais ces sujets ne méritaient visiblement pas une inscription à l'ordre du jour de notre séance, et nous nous contenterons donc de cette discussion budgétaire. Avec, pour conclusion, ce constat froid et implacable comme peuvent l'être les chiffres : la solidarité en faveur des plus fragiles n'est plus une priorité du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Mme ANGELETTI : Mme la Présidente, je voulais quant à moi saluer l'effort du Département pour le soutien à la santé mentale. Ces deux dernières années ont été impactées, on le sait tous, par le COVID, et notamment la jeunesse. Le budget supplémentaire au CMPPD est ainsi un geste fort en faveur de la solidarité sur une branche de la médecine et de la prise en charge, comme l'a rappelé le contrôleur général Allione tout à l'heure, dont on parle peut-être un peu

moins parce que ce sont des gens qui sont moins visibles, c'est un peu moins spectaculaire. Vous l'avez dit en préambule, Mme la Présidente, évitons un été meurtrier, soyons tous solidaires et saluons l'effort de notre collectivité à l'endroit de la santé mentale ! Merci.

Mme VASSAL : Merci. MM. Rossi et De Cala.

M. ROSSI : Mme Garino l'a rappelé d'une manière honnête et succincte : effectivement, nous avons été les premiers de tous les Départements de France à reconduire la contractualisation sur le plan pauvreté, cela représentant plus de 7 millions d'euros. Sur la problématique de la santé mentale que vient d'évoquer Mme Angeletti, problématique exacerbée avec la crise sanitaire aux dépens des femmes et des enfants, renforcer les dispositifs a permis de mettre à l'abri et de protéger les premières victimes lors des deux dernières années.

Le rapport que nous présentons en commission permanente est exhaustif, il l'est tellement qu'il a été salué par M. le préfet de région, par M. le préfet à la politique de la Ville et au grand Marseille. Il a même été salué par l'ensemble des institutions lors d'une réunion entre le préfet et le CCAS que vous présidez, Mme Garino, ainsi que par la délégation que vous avez auprès de la Ville de Marseille, nouvellement partenaire, et par l'État. Outre la reconduction dont j'ai parlé, il y a toutes les aides qui ont été renforcées dans les budgets complémentaires et qu'a présentées M. Réault. Je suis certain que la Ville va adopter un budget à la même hauteur que celui du Département, ce qui nous fera un budget de 15 millions toutes collectivités confondues et qui amènera l'État à mettre non plus 7,5 millions, mais 15 ! Comme cela, nous pourrons répondre à l'ensemble des préoccupations des 119 communes de ce département.

M. DE CALA : Mme la Présidente, nous avons tous entendu les déclarations de certains membres de l'opposition. Personne ne peut douter de l'engagement social du Département depuis plusieurs années, et à plus forte raison après la crise sanitaire que nous avons traversée. Je vois une posture très contradictoire à approuver le rapport d'activité que nous avons unanimement validé au début de cette séance, compte tenu de l'action qui a été menée sur le plan social avec tous les moyens qui ont été déployés pour faire face à la lutte contre le Covid, et s'opposer – pour le principe – à ce budget supplémentaire !

Je rappelle quelques chiffres : 47,6 % du budget de notre Département est consacré, sous l'autorité de notre Présidente Martine Vassal, à la solidarité, ce qui représente 1,5 milliard d'euros. Notre Département dépense chaque année 771 € par habitant pour l'aide sociale, c'est plus que partout ailleurs en France, cette dépense étant de 631,00 € en moyenne. Le Département mène une action concrète qui est appréciée, et la baisse en matière d'action sociale s'explique uniquement par celle du nombre de bénéficiaires du RSA. Il ne faut pas confondre les chiffres et l'engagement social qui est celui du Département ! J'appelle ainsi nos amis de l'opposition à au moins s'abstenir pour rester en cohérence avec ce qu'ils ont voté sur le compte administratif. Si vous ne voulez pas être en contradiction avec la validation du rapport d'activité, je pense que c'est la seule attitude responsable à adopter ! Merci à tous. (*Applaudissements.*)

Mme VASSAL : Le vote d'un budget supplémentaire est un moment important dans la vie d'une collectivité. Nous partons d'un principe qui est de dire que, lorsqu'on a des orientations budgétaires, on vote un budget et, ensuite, les décisions modificatives doivent être à la marge, en fonction des problématiques rencontrées. Didier Réault vous a présenté ces dernières. Oui, nous sommes dans la ligne du budget que nous avons voté pour 2022, et c'est tout à l'honneur des élus en charge de chacune des délégations de respecter les enveloppes financières qui ont été fixées en début de budget. Oui, il est important de ne pas dévier au fil de l'année ; nous avons suffisamment d'imprévus qui nous obligent précisément à prendre ces DM.

Notre politique n'a pas varié. Nous nous occupons à cet égard de l'aide sociale : 65 % du budget de fonctionnement sont consacrés à des dépenses de solidarité, parce que c'est effectivement le rôle du Conseil départemental, qui est le chef de file en la matière ! Nous assumons pleinement ce rôle. On peut toujours faire plus, mais il faut être cohérent par rapport aux positions que M. De Cala a rappelées. Il faut être cohérent avec le rapport d'activité, avec le compte administratif, car s'opposer pour s'opposer ne sert à rien sinon à faire de l'opposition bête et méchante parce qu'on est pas sur les mêmes bancs et que l'on a pas la même vision des choses – les positions et les postures de politique politicienne, compte tenu de ce qu'il s'est passé récemment, je pense bien sûr aux dernières élections législatives, je pense qu'il va falloir les laisser de côté si l'on veut faire en sorte que le pays avance... Voter systématiquement contre ne fait pas avancer les choses.

Je remercie notre majorité, le trésorier-payeur qui nous a fourni une très bonne étude sur la situation financière du Département et qui confirme l'évolution de ce que nous avons évoqué tout à l'heure.

Notre action se poursuit. L'aide à l'enfance, les placements, c'est une problématique française. Tous les Départements de France se heurtent à cette difficulté des enfants placés et pour trouver des associations partenaires. Nous avons lancé un appel à projets pour pouvoir justement augmenter le nombre des placements de ces enfants qui ont subi d'importants traumatismes, y compris durant la crise du COVID – rester enfermé chez soi, ne pas aller à l'école, ne plus avoir de lien social, tout cela a eu des incidences considérables que nous avons observées dans nos maisons de la solidarité. Le nombre de demandes ou de visites de personnes qui étaient perdues a nettement augmenté. Je tiens de nouveau à rendre hommage à l'ensemble des travailleurs sociaux qui, au quotidien, font en sorte d'accueillir les personnes, d'être à leur disposition, de trouver des solutions – c'est là le cœur de notre métier, et c'est là où nous devons les appuyer comme nous avons appuyé les forces de secours tout à l'heure, que ce soient les sapeurs-pompiers ou les forestiers-sapeurs... Nous nous tenons aux côtés des travailleurs sociaux pour les aider au maximum de ce que nous pouvons faire ; oui, ils sont régulièrement agressés en raison des fermetures de services publics comme la CAF. La solidarité départementale œuvre au quotidien dans ce contexte difficile, et je crois qu'une partie de l'opposition aurait pu avoir une petite pensée pour eux. J'insiste sur les difficultés de recrutement que nous rencontrons pour ces métiers en tension.

Merci à l'ensemble des élus d'avoir su tenir le cap de la solidarité en 2022.

Mes chers collègues, il n'y a pas trente-six solutions, il n'y en a qu'une, et c'est l'union ! C'est la seule des solutions qui permettra de recrédibiliser nos actions. Ce que nous faisons au Département est tout à fait remarquable et n'est peut-être pas assez mis en avant ou souligné parce que cela touche le quotidien.

Les mois à venir vont être compliqués en matière sanitaire, sociale, économique et internationale. La politique politicienne, laissons-la aux portes de l'hémicycle et faisons ensemble de l'union notre fer de lance pour cette fin d'année et le début de l'année prochaine ! Merci à tous et à toutes. (*Applaudissements.*)

Vote - le rapport n°24 est adopté à la majorité

Pour : 42

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy

GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 13

Mme Sophie CAMARD, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Abstentions : 2

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE.

Ne prend pas part au vote : 1

M. Lionel ROYER-PERREAUT.

Vote - les rapports n°25-26-27 sont adoptés à la majorité

Pour : 42

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 1

Mme Nouriati DJAMBAE.

Abstentions : 14

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

M. Lionel ROYER-PERREAUT.

Vote - le rapport n°28 est adopté à la majorité

Pour : 45

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAIN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 1

Mme Nouriati DJAMBAE.

Abstentions : 11

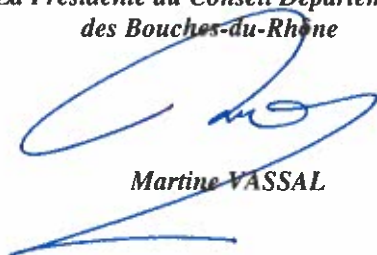
Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Ne prend pas part au vote : 1

M. Lionel ROYER-PERREAUT.

La Présidente lève la séance à 11h50.

*La Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône*



Martine VASSAL

La secrétaire de séance



Alison DEVAUX